



Appel à projets pour employeurs privés et publics

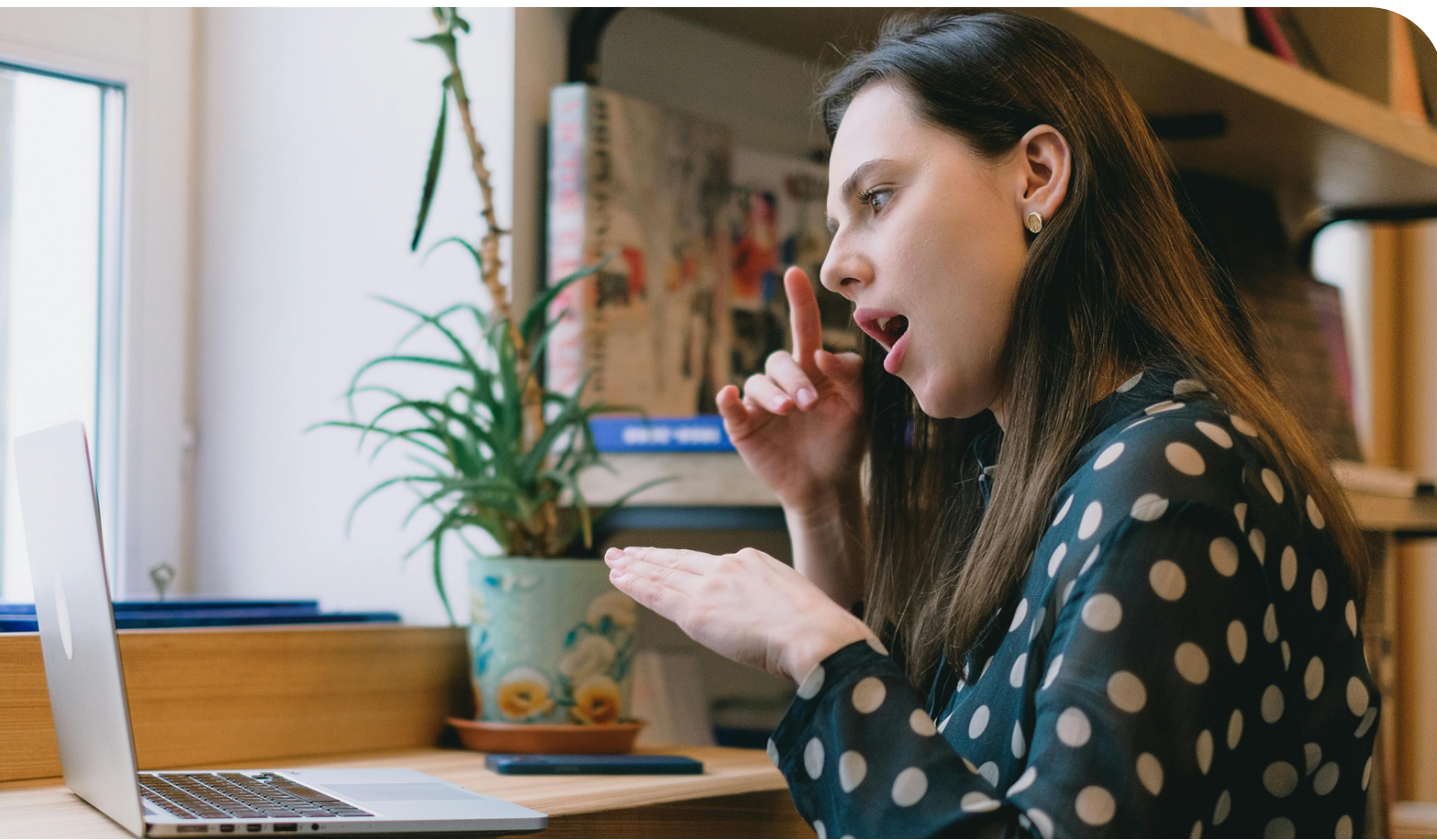
Vous avez besoin de compléter vos équipes professionnelles et vous êtes prêts à innover pour allier performance et inclusion ?

Démontrez votre engagement envers l'égalité, développez des pratiques inclusives dans vos environnements de travail et enrichissez vos équipes en accueillant des talents uniques. Les personnes vivant avec un handicap ont des compétences qui vous intéressent.

Délai de dépôt des projets : 29 février 2024

Séances d'information : 10 et 12 janvier 2024 - [inscriptions](#)

Personne de contact : Julie Chabloz, julie.chabloz@ne.ch



Contexte

Les personnes vivant avec un handicap (PVH) sont encore aujourd'hui confrontées à des discriminations importantes en matière d'activité professionnelle. Elles ont un accès restreint au premier marché du travail et ont donc peu de choix possibles. Trop souvent elles sont encore regardées au travers de leur handicap, stigmatisées et marginalisées au sein de la société.

Leur participation et l'accès réel au premier marché du travail permettrait aux PVH de faire leurs propres choix, faire valoir leurs compétences, de les reconnaître, d'entretenir des contacts sociaux et de participer pleinement et entièrement à la société.

Pour les employeurs-euses, les personnes vivant avec un handicap peuvent présenter de réels atouts :

- D'un côté, par leur persévérance et leur motivation à faire partie de la société malgré les obstacles mis sur leur route, elles ont développé nombre de compétences recherchées aujourd'hui dans les équipes professionnelles. Elles sont aussi à même, moyennant un accompagnement adéquat, de réaliser des tâches et prendre des responsabilités déterminées avec l'employeur.
- D'un autre côté leur présence elle-même, au sein d'une équipe, permet le développement des capacités d'adaptation (soft skills) des autres employés. L'agilité augmentée et les valeurs humaines mises en lumière pourront améliorer voire générer une nouvelle dynamique d'équipe.

Objectifs

Par cet appel à projet le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) souhaite soutenir les employeurs-euses dans des projets créatifs et novateurs, pour l'inclusion professionnelle de personnes vivant avec un handicap sur le 1er marché de l'emploi. Que les effets soient directs ou indirects, les projets pilotes en matières d'inclusion professionnelle ont plusieurs objectifs :

- Soutenir le développement de projets inclusifs dans l'économie ordinaire, démontrer la faisabilité et les plus-values sur le long terme,
- Donner l'opportunité aux employeur-euse-s de compléter leurs équipes professionnelles, tout en répondant aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap ;
- Favoriser l'autodétermination des PVH par le respect de leur choix professionnel ;
- Développer la perméabilité entre 1er et 2nd marchés du travail ;
- Encourager la collaboration entre les différents employeur-euse-s ;
- Contribuer au travail de sensibilisation de la population neuchâteloise à la question de l'inclusion professionnelle et plus largement de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap ;
- Favoriser la mise en place d'une société inclusive.

Qui peut déposer un projet

L'appel à projets vise à soutenir les employeur-euse-s tant de l'économie privée que du secteur public, les collectivités publiques, les associations et les fondations actifs dans le canton du Neuchâtel, souhaitant mettre en œuvre concrètement et durablement un projet tel que défini dans cet appel à projets.

Un-e répondant-e doit être identifié-e par projet.

Critères de sélection

Plusieurs critères seront pris en compte dans le choix des projets. Ces critères ne sont pas cumulatifs, une pondération entre ceux-ci permettra d'établir un ordre de sélection entre les projets déposés.

- Besoin : le projet intègre les connaissances les plus récentes et permet de combler une lacune identifiée ;
- Caractère novateur : le projet apporte une approche innovante de la thématique de l'inclusion professionnelle des personnes vivant avec un handicap. Il peut également s'agir d'une adaptation locale de projets menés ailleurs et ayant eu un impact reconnu ;
- Diversité : le projet prend en compte les différents types de handicap ;
- Aspects collaboratifs et coopératifs : les activités prévues favorisent les interactions entre les personnes vivant avec un handicap et les équipes professionnelles ;
- Pérennité du projet (durabilité) : tout ou partie du projet se poursuivra au-delà de la période de financement du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) ;
- Effet influenceur : le projet sensibilise les acteurs-trices du 1er marché du travail ;
- Efficacité : des indicateurs concrets, relatifs aux objectifs, permettent de mesurer l'efficacité du projet sur l'implémentation de l'inclusion professionnelle, aux niveaux des PVH, de l'accompagnement et du marché du travail neuchâtelois ;
- Transférabilité : le projet peut être diffusé/implémenté sans propriété intellectuelle dans une autre entité (commune, canton, organisation, autre public cible, etc.) ;
- Équilibre régional : l'équilibre des régions du canton est respecté dans le choix final des projets soutenus ;
- Synergie : le projet favorise la complémentarité et les synergies avec le réseau d'acteurs local ;
- Variété : le choix final des projets soutenus aborde différents pans de l'inclusion professionnelle.

Sont exclus, en principe :

- Les projets de recherche ;
- Le fonctionnement récurrent/normal d'une entreprise, d'un bureau de placement ou d'une structure déjà existante, notamment les partenaires institutionnels (institutions sociales et/ou organismes de soutien) ou les entités (para)publiques ;
- Les projets déjà évalués et refusés par un service ou office de l'Etat ;
- Les projets sans autres sources de financement ou visant à couvrir le déficit d'une activité déjà existante (par ex. programme d'insertion professionnelle auparavant financé par le SECO) ;
- L'acquisition seule d'équipements logistiques (véhicule, ...), non comprise dans un projet global ;
- Les travaux de gros œuvre ou les projets d'investissement en matière d'infrastructures.

Idées de projets

- Développer des nouveaux services/outils utiles à l'inclusion professionnelle ;
- Développer un service interne à une entreprise avec objectifs d'embauche ;
- Développer un réseau d'employeurs ou l'intégration dans un réseau d'employeurs existant, au niveau cantonal ou national ;
- Repenser la notion d'atelier intégré en entreprise.

Exemples de projet en cours :

- Dans le canton : [aliaCap](#)
- Au niveau fédéral, site du [BFEH](#)

Soutien financier

Le montant accordé doit permettre de lancer et/ou consolider le projet. Il s'agit d'un soutien d'impulsion unique, couvrant les frais non récurrents liés au développement et à la mise en œuvre du projet (par ex. spécification, conception, vérification et validation). Il ne pourra pas être pérennisé sur le long terme.

Montant maximum :

- 50% du budget global
- 50'000 CHF par projet

Le bénévolat ou les temps des décharges des collaborateurs-trices peuvent être considérés comme « cofinancement ».

[Liste](#) des autres sources de co-financement possibles.

Évaluation

Les chargé-e-s de projets doivent définir un concept d'auto-évaluation de leurs projets en indiquant clairement les objectifs, les indicateurs à prendre en compte pour évaluer la réussite de l'objectif, le type d'évaluation par objectif qu'elles-ils comptent entreprendre, ainsi que la source de l'information, la période d'évaluation et le-la responsable. Les rapports d'évaluation selon les étapes et documents requis devront être rendus dans l'année civile du projet ou au maximum l'année d'après afin que soit versé le reste de la subvention.

Communication

Les supports de votre projet doivent faire figurer le logo officiel de l'État avec la mention «soutenu par le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) ». Les projets seront visibles sur la page internet du service.

Dépôts de projet

Toute demande de projet doit comporter un formulaire de projet et un budget Ils sont disponible sur www.ne.ch/projets-inclusion

Le formulaire ainsi que le budget peuvent être transmis par mail à projets.saha@ne.ch ou par courrier au SAHA, Rue de Maillefer 11a, 2000 Neuchâtel.

Étapes et documents requis

Les étapes et documents suivants sont à prévoir pour structurer le projet, le suivre et autoriser le versement des subventions, en fonction de la taille du projet.

Les documents suivants sont requis :

Document	Projet avec subvention < 20'000 CHF	Projet avec subvention >20'000 CHF
Proposition de démarrage validée et acceptée par le SAHA	Oui	Oui
Comptes et bilan intermédiaires de projet, à proposer à un moment opportun et significatif du projet		Oui
Rapport d'évaluation et décomptes financiers finaux	Oui	Oui

Tableau 1 : Documents requis

Versement	Quand
Tranche 1 – 80%	À l'acceptation de la proposition de démarrage par le SAHA
Tranche 2 – 20%	À l'acceptation de l'évaluation finale du projet par le SAHA

Tableau 2 : Répartition du soutien financier pour les projets nécessitant une subvention inférieure à 20'000 CHF

Versement	Quand
Tranche 1 – 60%	À l'acceptation de la proposition de démarrage par le SAHA
Tranche 2 – 40%	À l'acceptation des comptes et bilans intermédiaires par le SAHA
Tranche 3 - 20%	À l'acceptation de l'évaluation finale du projet par le SAHA

Tableau 3 : Répartition du soutien financier pour les projets nécessitant une subvention supérieure à 20'000 CHF



Annexe

Contexte politique neuchâtelois

Ratifiée en 2014 par la Suisse, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CPDH) amène un changement de paradigme promouvant l'inclusion et l'égalité comme moteurs de notre société. Plus particulièrement en matière de travail et d'emploi, l'article 27 précise :

« Les États Parties reconnaissent aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouverts, favorisant l'inclusion et accessibles aux personnes handicapées. »

Ce thème est soutenu au niveau fédéral (politique 2023-2026), puisque le projet de révision de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) fixe comme un des axes prioritaires la facilitation de la mise en place d'environnements de travail inclusif chez les employeurs privés, le renforcement du rôle de modèle des employeurs publics et la promotion de la perméabilité entre le secteur du travail protégé et le marché du travail général.

Dans le canton de Neuchâtel, ce changement de paradigme a été repris dans la Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA) acceptée par le Grand Conseil neuchâtelois à l'unanimité le 2 novembre 2021. Entrée en vigueur le 1er janvier 2022, la LIncA fixe l'inclusion comme une responsabilité générale. Parmi les 11 thèmes définis comme fil rouge de la politique d'inclusion, celui de la vie professionnelle fait aussi partie des ambitions politiques du programme de législature. Cet appel d'offre s'inscrit de ce fait dans le plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap 2023-2029, validé et publié le 31 Août 2023.